





Bordereau de signature

DEC2017_0029



Signataire	Date	Annotation
Julien Di Benedetto, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	16/02/2017	 Visa
Julien Di Benedetto, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	16/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2017-02-16)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

Acquitté en PREFECTURE le 16/02/2017

DEC2017_ 0029

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/010 RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE DE MACHINES INDUSTRIELLES DE NETTOYAGE AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son Décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics, respectivement l'article 42-3° et les articles 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

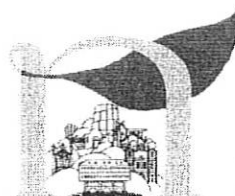
CONSIDERANT la nécessité d'assurer la maintenance préventive de l'autolaveuse BR 601 affectée au COSEC, de deux balayeuses BA 530 affectées au Hall des Sports pour l'une et au COSOM pour l'autre,

CONSIDERANT que le marché actuel de maintenance préventive des machines susvisées est arrivé à terme le 30 octobre 2016, qu'il convient dès lors d'en conclure un nouveau afin d'en s'assurer la maintenance,

CONSIDERANT la proposition afférente de la Société NILFISK, comprenant deux visites annuelles, avec main d'œuvre, déplacement, petits consommables (filtres, lamelles, flexibles de vidange et d'aspiration, roulettes d'embouchure), hormis pièces détachées, séparateur, brosses et accessoires,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 14.02.03 « Entretien/Réparation des machines d'entretien spécifiques sols sportifs » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017_ 0029
portant sur le marché public de services n°2017/010 - Maintenance préventive machines
industrielles

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société NILFISK, sise 26 avenue de la Baltique, CS 10246, à COURTABOEUF CEDEX (91944), représentée par Monsieur Jean-Philippe MASSON, agissant en sa qualité de Directeur Général, le marché public de services n°2017/010 relatif à la maintenance préventive de l'autolaveuse BR 601 affectée au COSEC, de deux balayeuses BA 530 affectées l'une au Hall des Sports et l'autre au COSOM, pour un montant global et forfaitaire annuel de 1 803,00 € HT, soit 2 163,60 € TTC, pour deux visites annuelles.

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un (1) an, à compter de sa date de notification, et pourra être reconduit par tacite reconduction deux (2) fois à sa date anniversaire, sans que sa durée totale n'excède trois (3) ans.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif à réception de la facture.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 14 FEV. 2017



Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance,
le 3ème Maire-Adjoint

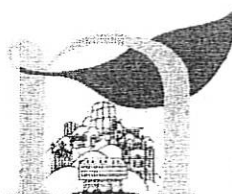
Gérard SANCHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le
Affiché le
Notifié le
Publié le

2/2

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 16/02/2017

